

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MADELEINE DE LA RIVIÈRE-MADELEINE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine tenue le 5 décembre 2022 à 19 h à la salle du Conseil, au 104, route Principale à Madeleine-Centre.

Sont présents : Monsieur Joël Côté, maire
Madame Noëlla Daraïche, conseillère
Monsieur Albin Fournier, conseiller
Madame Sylvie Langlois, conseillère
Monsieur Jean-Marc DesRoches, conseiller
Madame Anna-Kim Fournier, conseillère

Absent : Monsieur Jean-François Synnett, conseiller

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Après avoir constaté le quorum de cette séance, le maire M. Joël Côté ouvre la séance.

2022-12-042

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Noëlla Daraïche et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté ci-après :

- 1) Ouverture de la séance et constatation du quorum
- 2) Lecture et adoption de l'ordre du jour®
- 3) Adoption du procès-verbal du 7 novembre 2022®
- 4) Acceptation des déboursés de novembre 2022®
- 5) Acceptation des comptes à payer®
- 6) Dépenses à affecter aux surplus cumulés®
- 7) Programmation TECQ ®
- 8) Projets particuliers d'amélioration PPA-CE ®
- 9) Calendrier des séances du conseil pour 2023 ®
- 10) Avis de motion adoption du budget 2023 ®
- 11) Inclusion des redevances de Cartier Énergie-Innergex dans le budget 2023 ®
- 12) Renouvellement assurance avec FQM assurances®
- 13) Adoption de l'augmentation salariale 2023 ®
- 14) Traitement des élus®
- 15) Contribution TACIM 2023 ®
- 16) Renouvellement contrat de service PG solution®
- 17) Suivi du maire et des conseillers
- 18) Correspondance;
- 19) Varia;
- 20) Période de questions
- 21) Levée de la séance; ®

2022-12-043

Adoption du procès-verbal du 7 et du 28 novembre 2022

Il est proposé par Jean-Marc DesRoches et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal du 7 et du 28 novembre 2022 soit adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

2022-12-044

Acceptation des déboursés de novembre 2022

Il est proposé par Sylvie Langlois et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que les déboursés de novembre 2022 soient adoptés tels que présentés.

2022-12-045

Acceptation des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a pris connaissance de la liste suggérée de paiements au 30 novembre 2022; en conséquence, après discussion, il est proposé par Noëlla Daraiche et résolu à l'unanimité des conseillers présents; QUE la liste suggérée de paiements soit acceptée au montant de 67 000.68 \$ et que le secrétaire-trésorier procède à l'émission des chèques.

2022-12-046

Dépenses à affecter aux surplus cumulés

Considérant que les dépenses suivantes n'étaient pas au budget courant de la municipalité pour 2022 : Lelièvre Conseil 14 837.14 \$
Bateau Cap-à-l'Ours 26 324.13 \$
Site du phare 11 430.62 \$;

Il est proposé par Sylvie Langlois et résolu à l'unanimité des conseillers présents que ces dépenses totalisant 52 591.89 \$ soient appliquées à même les surplus cumulés non affectés de la municipalité.

2022-12-047

Programmation TECQ version 05

Considérant que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

Considérant que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé par Albiny Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'habitation de la programmation de travaux version 05 jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'habitation;

la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 50 \$ par habitant par année, soit un total de 250 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version 05 comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 décembre prochain.

2022-12-048

Projet particulier d'amélioration PPA-CE

Considérant que la municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine a pris connaissance des modalités d'application du volet projets particuliers d'amélioration (PPA) du programme d'aide à la voirie locale;

Considérant que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Considérant que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

Considérant que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

Il est proposé par Anna-Kim Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil approuve les dépenses d'un montant de 9 560 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

2022-12-049

Calendrier des séances du conseil pour 2023

Il est proposé par Noëlla Daraïche

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2023 qui se tiendront à 19 h :

- 9 janvier
- 6 février
- 6 mars
- 3 avril
- 1 mai
- 5 juin
- 3 juillet
- 15 août
- 5 septembre
- 2 octobre
- 6 novembre
- 4 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Résolu à l'unanimité des conseillers présents.

2022-12-050

Avis de motion adoption du budget 2023

La conseillère Sylvie Langlois donne avis de motion qu'à une séance extraordinaire du Conseil, le règlement numéro 212 concernant l'adoption du budget 2023 de la municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine sera adopté; résolu à l'unanimité des conseillers présents

2022-12-051

Inclusion des redevances de Innergex énergie renouvelable au budget 2023

Considérant que le conseil municipal veut maintenir son niveau de taxation à un niveau qu'il juge raisonnable;

Considérant que la municipalité reçoit approximativement 161 600,00 \$ en redevances éoliennes pour l'année 2023;

Il est proposé par Jean-Marc DesRoches et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité affecte les redevances reçues de **Innergex énergie renouvelable** au montant de 161 600.00 \$ pour l'année 2023 aux fins du budget municipal.

2022-12-052 Renouvellement assurances avec FQM assurances

Il est proposé par Sylvie Langlois et résolu unanimement que le renouvellement des assurances de la municipalité avec FQM assurances soient accepté au montant de 29 028.88 \$.

2022-12-053 Adoption de l'augmentation salariale 2023

Considérant les conditions de travail en vigueur à la municipalité;

Considérant que le taux moyen d'inflation se situant à près de 6.2 %;

Il est proposé par Noëlla Daraiche et résolu à l'unanimité des conseillers présents; (à noter que Sylvie Langlois se retire de la décision)

Que la municipalité donne au responsable des travaux publics André Huet une augmentation de salaire de 6.2 %, à Martin Bérubé 2 \$ de l'heure et une augmentation de 1 \$ de l'heure pour les employés dédiés au déneigement pour la prochaine année 2023.

2022-12-054 Traitement des élus

Considérant que le conseil juge adéquate leur rémunération comme membre du conseil municipal de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine;

Il est proposé par Anna-Kim Fournier et résolu unanimement de conserver la même rémunération pour 2023.

2022-12-055 Contribution au TACIM pour 2023

Il est proposé par Anna-Kim Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que soit adoptée la contribution municipale 2023 au TACIM, pour un montant de 2473 \$.

2022-12-056 Renouvellement contrat avec PG solutions

Il est proposé par Albiny Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le contrat de service (logiciel comptable) avec PG Solutions pour 2023, au montant de 9 231.34 \$ taxes incluses

Suivi du Maire et des conseillers

Le Maire et les conseillers font état de leurs dossiers respectifs.

Correspondance

Le Maire, Joël Côté, fait lecture des diverses correspondances.

Varia

Période de questions

Monsieur le Maire répond aux questions des gens présents à la séance.

2022-12-057

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Jean-Marc DesRoches que l'assemblée soit levée, il est 19 h 32.

Je, Joël Côté, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142(2) du code municipal.

Joël Côté, maire

Vital Côté, directeur général

